



Direction générale adjointe ressources
Service de la commande publique
Affaire suivie par :
Mamadou BA
Tel : 03 27 53 52 73
Mail : marchés.publics@ville-maubeuge.fr
Le 05/10/2026

**TRAVAUX :
CONTRAT MN_26_028 – : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DALLE POUR L'EXPOSITION DU
TRESOR SAINTE ALDEGONDE**

DECISION N° 3074 /2026 BIS 2 ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 3074 BIS / 2026

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 04 du 22 mars 2026, par laquelle le Conseil municipal consent la délégation de ses compétences, notamment de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision relative aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit leur montant.

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R.2122-8 et suivants,

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un contrat de : Travaux de RENFORCEMENT de la dalle pour l'exposition du Trésor Sainte Aldegonde,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 60 000 euros hors taxes pour les marchés de fournitures ou de services ou à 100 000 euros hors taxes pour les marchés de travaux, ou pour les lots dont le montant est inférieur à ces montants et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123-1,

Toute correspondance
est à adresser à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 02 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

www.ville-maubeuge.fr

Considérant les erreurs de plume dans la décision n°3074/2026, le terme « Aldégonde » est remplacée par « Aldegonde » dans la présente décision,

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation d'un tel contrat peut être pris par Monsieur le Maire,

DECIDONS

Article 1 : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, M. DECAGNY, décide de conclure un contrat de TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DALLE POUR L'EXPOSITION DU TRESOR SAINTE ALDEGONDE avec l'entreprise PATFOORT, 75 Route nationale, 59990 Curgies,

Article 2 : Le coût du présent contrat est établi pour un montant HT de 26 974,58 euros.

Le marché court à compter de la notification du présent formulaire jusqu'à l'achèvement des travaux initiaux (Les travaux initiaux concernent la restauration du Trésor Sainte Aldegonde objet du marché n°2025_052_à_055).

Article 3 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe,



Le Maire de Maubeuge

Arnaud DECAGNY

Maubeuge, le 09-10-2026